

Division des Etablissements d'Enseignement Privés DEEP

Nom de l'établissement

Liberté Égalité Fraternité

Rectorat de l'académie de Créteil Division des établissements d'enseignement privés DEEP 3 et 4 Tél: 01 57 02 63 01 Mél: ce.deep@ac-creteil.fr 4, rue Georges-Enesco 94 010 Créteil Cedex Titre: DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE www.ac-creteil.fr N.B.: Ce document ne concerne pas les arrêts de maladie ordinaire, Annexe 09 congé de maternité ou d'accidents de travail Circulaire n° 2022-090 du 23/06/2022 Année scolaire 2022 / 2023 Prénom Motif de l'autosation d'absence : Dernier jour de présence dans l'établissement : Période de l'absence : Duauau AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT OBLIGATOIRE Dans le respect de la réglementation en vigueur Favorable Avec traitement Récupéré Non récupéré \(\square Défavorable Sans traitement Toute absence non justifiée ou ne correspondant pas à la réglementation (cf l'article R-914-105 du décret n° 2008-1429 du 19 décembre 2008 et le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986) pourra faire l'objet d'un retrait sur salaire à raison d'une journée minimum pour service non fait.

le

Signature du chef d'établissement

Cachet de l'établissement